



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exploitations

Question écrite n° 98699

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur l'examen de la situation prévisionnelle du revenu des exploitations agricoles en 2010 par la commission des comptes de l'agriculture de la Nation, le 16 décembre 2010. Il lui demande de bien vouloir lui dresser un bilan de la rencontre et, de lui indiquer ses intentions en la matière pour améliorer les revenus des exploitations agricoles en 2011.

Texte de la réponse

La Commission des comptes de l'agriculture de la Nation a examiné le 16 décembre 2010 les prévisions d'évolution du revenu des exploitations agricoles pour 2010. Depuis cinq ans, ce revenu est marqué par des évolutions annuelles de grande ampleur et par d'importantes disparités qui rendent les analyses annuelles traditionnelles moins significatives. Le résultat courant avant impôts des exploitations professionnelles augmente fortement en 2010 (+ 66 %), mais cette hausse survient après deux années très difficiles (baisse cumulée de 46 % entre 2007 et 2009). L'année 2010 a été marquée par une forte progression du prix des céréales, oléagineux et protéagineux qui, conjuguée à la baisse des prix des engrais, a permis un net redressement du revenu des exploitations de grandes cultures par rapport à son niveau historiquement bas de 2009. La hausse des prix des céréales a des incidences sur les coûts de production en fin d'année dans les secteurs de l'élevage. Dans les élevages d'herbivores, le revenu est en grande partie soutenu par les mesures de redistribution des aides décidées dans le cadre du bilan de santé de la Politique agricole commune (PAC). On peut estimer ce soutien supplémentaire en élevage bovin laitier et à viande à respectivement 14 % et 17 % du revenu moyen des années 2007 à 2009. Le revenu des éleveurs ovins, parmi les plus faibles, bénéficie d'une nouvelle aide couplée permettant un accroissement de 68 % de leur revenu. Cependant, le revenu des éleveurs reste insuffisant et les fortes variations des revenus agricoles justifient pleinement les différentes initiatives prises par le Gouvernement tant au niveau national (au travers de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche et des plans de développement des filières d'élevage, dotés de 300 MEUR sur trois ans) qu'aux plans communautaire et international (dans la perspective de la réforme de la PAC et de la présidence française du G20) en faveur d'une meilleure régulation des marchés et d'une stabilisation des prix des produits agricoles.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98699

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2011, page 806

Réponse publiée le : 1er mars 2011, page 1973